

Agent de prévention et de sécurité

RNCP38769 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	344
Formacode(s)	42854
Code(s) ROME	K2503
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	27/03/2024
Date d'échéance	27/03/2025

Certificateur(s)

EASY SUCCESS · SIRET : 52885000100025

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le secteur de la sécurité privée a vu ses missions diversifiées et élargies. Les objectifs de cette certification sont de préparer des agents à y répondre : exercer le métier dans le respect du cadre réglementaire, maîtriser les savoir-faire opérationnels, prévenir les risques pour sa santé et sa sécurité, assurer la prévention et la sécurité événementiels, gérer les conflits et les situations conflictuelles dégradées, réagir de façon appropriée en cas de risque terroriste.

ACTIVITÉS VISÉES

- Intégrer le cadre règlementaire et déontologique dans sa pratique
- Accueillir, surveiller et contrôler les sites d'affectation
- Assurer la sécurité des biens et des personnes face aux risques physiques : incendie, industriels, naturels et sanitaires pandémiques
- Assurer la prévention et la sécurité événementielles
- Gérer des conflits et des situations conflictuelles dégradées
- Agir face aux risques terroristes

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Appliquer le Livre VI du Code de la Sécurité Intérieure
- Intégrer les dispositions utiles du code pénal dans sa pratique :
- Appliquer l'article 73 du code de procédure pénale
- Respecter les libertés publiques et privées de la branche
- Utiliser les éléments d'un poste de contrôle de sécurité (PCS)
- Transmettre des consignes et de remonter les informations
- Mettre en œuvre les bases des technologies de l'information et de la communication nécessaire à l'exercice du métier
- Utiliser les systèmes électroniques de sécurité de télésurveillance et de vidéoprotection de sécurité
- Contrôler les accès
- Réaliser les rondes de surveillance et mettre en œuvre des systèmes de contrôle des rondes
- Exploiter les alarmes et agir en conséquence
- Rédiger un rapport
- Pratiquer les gestes élémentaires du secourisme
- Assurer la protection initiale contre les risques d'incendie

- Assurer la protection opérationnelle des sites sensibles contre les risques industriels et naturels
- Prévenir les risques pour la santé et la sécurité de l'agent(e) de sécurité et mettre en place la prévention adaptée
- Prévenir les risques sanitaires pandémiques
- Gérer les spécificités du contrôle d'accès et du filtrage lors de grands événements
- Assurer la sécurisation particulière d'un site événementiel
- Effectuer une palpation et une inspection visuelle des bagages lors des événements ou en cas de circonstances particulières
- Gérer les conflits
- Gérer les situations conflictuelles dégradées
- Identifier les risques terroristes et adapter son comportement aux différentes menaces terroristes
- Identifier et reconnaître les différents matériels utilisés par les terroristes :
- Ajuster son action aux niveaux de risque associés :
- Perfectionner ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes
- Se protéger soi-même – Protéger - Alerter
- Faciliter l'intervention des forces de l'ordre
- Sécuriser une zone
- Secourir

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Secteur de la sécurité privée

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Agent de prévention et de sécurité
- Agent de prévention, de sécurité et d'événementiel
- Agent de surveillance et de sécurité
- Agent de prévention et de sécurité des manifestations événementielles
- Agent de prévention, de sécurité des grands rassemblements
- Agent de prévention et de sécurité des sites industriels
- Agent de prévention et de sécurité des sites commerciaux
- Agent de prévention et de sécurité des sites culturels
- Agent de prévention et de sécurité hospitalier

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le livre VI du code de la sécurité intérieure impose à toute personne souhaitant exercer l'une des activités suivantes de détenir une carte professionnelle délivrée par le CNAPS (Conseil National des Activités Privées de Sécurité). Cette carte est valable 5 ans et doit être renouvelée 3 mois avant sa fin de sa validité. A partir du 1er janvier 2018, le détenteur d'une carte professionnelle doit justifier du suivi d'un stage de maintien et d'actualisation des compétences (MAC), auprès d'un prestataire de formation titulaire d'une autorisation d'exercice délivrée par le CNAPS pour obtenir le renouvellement de leur carte professionnelle.

La personne souhaitant obtenir une carte professionnelle doit justifier son aptitude professionnelle à exercer la ou les activités correspondant à sa demande. Les personnes ayant suivi une formation et titulaire d'un diplôme (CQP, titres enregistrés au RNCP, diplômes européens sous conditions d'équivalence) ou celles bénéficiant d'une équivalence (policiers et gendarmes, policiers municipaux, militaires, selon certaines conditions) peuvent justifier de leur aptitude professionnelle.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024) Élevée (4/5)

Facteurs principaux

Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique

Salaire médian (mensuel)	1 700 €
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	24 576
Jugés difficiles à recruter	48 %
Emplois saisonniers	23 %
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Être de nationalité française ou européenne, ou détenir un titre de séjour de plus de cinq ans autorisant son titulaire à travailler sur le territoire français

Savoir lire, écrire et comprendre le français (tests de français). Le niveau de français exigé est celui du niveau B1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).

Savoir compter (test de calcul)

Connaissances de base en informatique

Autorisation préalable d'entrée à la formation délivrée par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS) ; ou carte professionnelle délivrée par le CNAPS

Entretien de validation d'inscription.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Validation des épreuves écrites et orales de chaque module

Validation des épreuves théoriques et pratiques de l'évaluation finale

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, VAE

Président du jury : dirigeant d'entreprise de service de sûreté ou de sécurité privée

Jury assesseur : ETAM ou cadre d'entreprise de service de sûreté ou de sécurité privée ;

Base légale

Date de décision	27/03/2024
Durée de l'enregistrement	1 an
Date d'échéance de l'enregistrement	27/03/2025
Date de dernière délivrance possible	27/03/2029

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2022	277	0	91 %	—
2021	308	0	94 %	59 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP32162

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38769/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	31
Parcours menés à terme	31
Taux d'achèvement	100 %
Période	09/2024 – 04/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	35
Montant total engagé	52 500 €
Coût moyen par dossier	1 500 €
Durée moyenne	180 h
Période	08/2024 – 03/2025
France compétences	96 %
Reste à charge titulaire	4 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.